

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 26 mars 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 13 mars 2012

22 Creil Escapade – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHS MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
M. GRIMBERT
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme FEVRIER

Pouvoir à :	Mme BASMAISON
Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL
Mme PORAS
Mme LEFEVRE
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

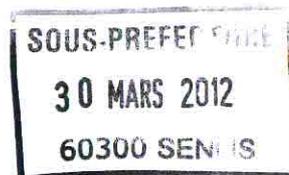
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 32

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

L'association Creil Escapade organise, une nouvelle fois cette année, une caravane itinérante pour des adolescents de 11 à 17 ans. Durant trois semaines en juillet, cinquante jeunes creillois, encadrés par des animateurs, découvriront le Portugal.

Ce voyage leur permettra de passer des vacances dans des lieux qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de connaître individuellement. Ils apprendront à vivre collectivement au travers d'une expérience partagée enrichissante.



maintenant !

Afin de permettre la réalisation de ce séjour, l'association Creil Escapade a besoin d'un soutien financier. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 €.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 13 mars 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 2 500 € à l'association Creil Escapade, pour le séjour d'été 2012

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits, inscrits à cet effet, au budget de la Ville (compte 40/65742/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

30 MARS 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

30 MARS 2012

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 30.03.12

et publication ou notification le 30.03.12

CREIL, le 30.03.12

LE MAIRE



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy